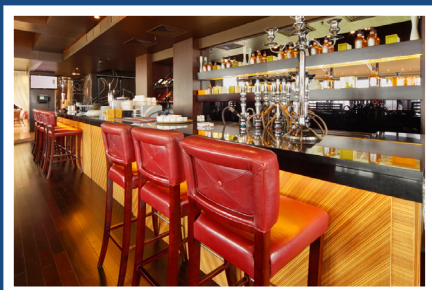


**FORMATION
OBLIGATOIRE**

PERMIS D'EXPLOITATION

580 € net
(2,5 jours, 20 heures)



BAR

BRASSERIE

CAFÉ



RESTAURANT



TRAITEUR

HÔTEL



DISCOTHÈQUE

LIEU DE LA FORMATION :

GIFOP CAHR Formation

PUBLIC

Créateur ou repreneur d'un établissement CHRD (Café, Hôtel, Restaurant, Discothèque) souhaitant exploiter une licence II, licence III, licence IV, petite licence de restaurant ou licence de restaurant.

DURÉE

- 2,5 jours, 20 heures
- 1 jour pour les personnes justifiant de l'exploitation d'une licence à leur nom pendant au moins 10 ans
- 1 jour pour les loueurs de chambres d'hôtes délivrant des boissons alcoolisées

LIEU

Dans les locaux du GIFOP CAHR FORMATION
15 rue des Frères Lumière à Mulhouse

ACCES :

- En voiture : sortir A35 Les Coteaux
- Tram : ligne 1 / arrêt Porte Jeune + changement tram ligne 2 / arrêt Station Illberg, traverser le campus universitaire.

RÉGLEMENTATION

La législation prévoit que vous devez obligatoirement avoir suivi la formation « permis d'exploitation » pour pouvoir exploiter une licence de débit de boissons à consommer sur place

ATTENTION ! Si vous êtes plusieurs co-gérants, **TOUS** doivent passer ce permis d'exploitation.

VALIDATION

La formation donne lieu à la délivrance d'un permis d'exploitation nominatif valable 10 ans

OBJECTIFS

- Connaître les législations applicables à l'exploitation spécifique d'un débit de boissons, responsabiliser les exploitants à leurs obligations liées à la vente d'alcool et rappeler leurs obligations en matière de sécurité, affichage, terrasse, discrimination, diffusion de musique, respect du consommateur ...
- Sensibiliser les exploitants aux thématiques de Santé Publique et mentionner les cas où serait mise en jeu leur responsabilité civile et/ou pénale
- Identifier les situations qui donneraient lieu à une fermeture administrative ou judiciaire de l'établissement

PROGRAMME

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons
- Les obligations d'exploitation liées à l'établissement
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et de l'ordre public
- La réglementation locale

Inscriptions, renseignements et contacts au GIFOP CAHR FORMATION

Sylvie ENDERLEN

Tél. : 03 89 33 35 11

s.enderlen@mulhouse.cci.fr

Christine CUENIN

Tél. : 03 89 33 35 08

c.cuenin@mulhouse.cci.fr